

raisonnablement compter sur un revenu de \$120,000 par an; il n'aurait pas à lever le petit doigt. C'est actuellement un homme très productif qui investit de l'argent dans la culture du maïs sur sa ferme pour nourrir son troupeau, et pourtant il n'a pas un revenu suffisant pour joindre les deux bouts. Il y a quelque chose qui ne va vraiment pas.

Le bill à l'étude ne protège pas le commerce du bétail sur pied. L'an dernier, nous avons vendu pour 300 millions de dollars de bétail aux États-Unis. Les Américains pour leur part nous en ont vendu pour plus de 90 millions. L'entrée de 300 millions de dollars de bétail sur un marché de plus de 240 millions d'habitants n'aura évidemment pas, proportionnellement, les mêmes répercussions que l'entrée de 90 millions de dollars de bétail sur un marché de 24 millions d'habitants.

J'imagine facilement ce qui arriverait aux États-Unis si nous y accaparions 10, 12 ou même 20 p. 100 du marché de l'abattage durant des semaines d'affilée. Peut-on imaginer la révolte que cela provoquerait dans ce pays? Il suffit de se rappeler comme les Américains s'excitent quand nous occupons plus d'un pour cent de leur marché; ils en parlent presque comme d'une catastrophe. Or notre pays est censé accepter leurs exportations sans histoire.

Je le répète, le Canada est à la fois un importateur et un exportateur de bœuf. Je ne parle pas de bétail sur pied. Ainsi, en 1980, nous avons importé environ 115 millions de livres de viande fraîche, congelée ou réfrigérée de bœuf et de veau, et en avons exporté environ 100 millions de livres. Le marché américain a été notre meilleur marché d'exportation de bétail, et continuera de l'être.

● (1420)

J'ai énuméré certains des inconvénients de ce que nous appelons le meilleur marché et j'ai dit à quel point il était un facteur de déséquilibre, étant donné que nous n'importons de bœuf sur pied que lorsque notre marché est sain. De même, nous n'exportons du bœuf sur pied que lorsque le marché est sain dans les pays importateurs. On peut imaginer les fluctuations gigantesques qui secouent le marché dans ces conditions—100,000 têtes de bétail et plus importées des États-Unis et quelque 7,000 à 9,000 têtes de bétail exportées aux États-Unis—à cause de la différence de prix.

Jusqu'à maintenant, nos politiques spéciales, annuellement renouvelées, sur la limitation des importations ont suscité beaucoup d'incertitude tant chez les éleveurs canadiens que chez nos partenaires commerciaux. Il est temps d'instaurer des contrôles permanents sur les importations. Je tiens à préciser de nouveau, monsieur l'Orateur, que ces objectifs impérieux ne visent aucunement le bœuf sur pied. J'avais persuadé le gouvernement de contrôler l'importation du bœuf sur pied en 1974, je crois. Les États-Unis ont alors pris des mesures de représailles. Nous leur avons permis d'exporter chez nous un nombre de bêtes égal à la moyenne quinquennale de leurs importations de bœuf canadien. Ils n'ont pas utilisé le tiers du quota que nous leur avions fixé, mais ils nous ont rendu la monnaie de notre pièce en décrétant des contrôles sur l'importation de bœuf, de porc et de veau canadiens. Nous avons dû mettre fin à notre contingentement un an plus tard. C'est un pays extrêmement puissant. A bien des égards, les États-Unis se montrent très restrictifs en matière de commerce. En général, le Canada a montré beaucoup plus de libéralisme que les

Importation de la viande—Loi

États-Unis en ce qui concerne les échanges de nature alimentaire.

La présente mesure fixe des quotas annuels à l'importation de viande de bœuf et de veau fraîche, réfrigérée ou congelée. Ces quotas sont fondés sur le niveau des importations au cours de la période allant de 1971 à 1975, mais ils sont ajustés chaque année en fonction des fluctuations du volume de bœuf consommé au Canada et du nombre de vaches et de génisses mises en marché. Des facteurs comme l'offre et le prix d'autres viandes, ainsi que les changements relatifs aux restrictions influençant nos échanges de viande de bœuf avec les autres pays, seront également considérés lorsqu'il faudra décider si les quotas à l'importation doivent être augmentés, diminués ou supprimés.

Cela veut dire, monsieur l'Orateur, que si nous avons énormément de viande de volaille en réserve, cela se reflétera dans le quota qui s'y rapporte. C'est là que réside une légère différence avec certaines des lois d'autres pays concernant l'importation de viande. Nous pensons que cela joue en notre faveur car, par exemple, lorsqu'il y a surproduction de porc au Canada et que cette denrée se vend au-dessous du coût de production, cela ne manque pas de toucher durement les autres fournisseurs de viande, notamment les fournisseurs de volaille et de bœuf. A l'heure actuelle, les producteurs de porc vendent leur produit de \$20 à \$30 au-dessous du coût de production.

Aujourd'hui, les consommateurs, dans certains cas, paient les prix les plus bas jamais payés pour la viande, et en particulier les produits du porc, compte tenu de leur pouvoir d'achat. Les prix sont tellement bas que c'est comme si l'on avait donné ces produits gratuitement au cours de la Dépression. Lorsque les gens se plaignent des prix élevés, il ne faut pas oublier que l'an dernier, nous avons investi environ 46 millions de dollars pour soutenir le prix du porc.

Étant donné qu'un volume considérable de viande de porc était vendu au-dessous du coût de production, les prévisions pour l'année 1980 ont eu un effet à la baisse sur les autres entreprises de production de viande. Nous estimons qu'il nous faudra consacrer environ 140 millions de dollars à la stabilisation pour permettre à ces entreprises de rester à flot. Nous exportons donc nos excédents sur les marchés internationaux en les vendant au même prix que sur les marchés internes. Ce serait de la folie de la part de n'importe quel autre pays de se lancer dans la production du porc alors que les Canadiens sont assez stupides pour vendre le leur au-dessous du coût de production, ce qui finance le Trésor de pays comme le Japon et l'URSS. Nous sommes tellement efficaces que nous produisons certains des meilleurs produits carnés au monde et pourtant, nous n'avons pas encore appris à les mettre au marché de façon convenable. C'est ainsi que si les États-Unis décidaient à un moment donné de suspendre les restrictions en matière d'importation de viande, il n'y aurait aucune raison que le Canada de son côté impose de telles restrictions, mais nous serions toujours libre de le faire.

Le bill prévoit la création d'un comité consultatif composé de représentants de l'industrie du bœuf et de consommateurs. Le ministre de l'Agriculture ferait appel à lui chaque année lors de la fixation des quotas d'importation.

Le bill C-46 ressemble presque comme un frère à la loi américaine sur l'importation des viandes, qui a été modifiée en 1979. Précédemment, quand la production américaine de